## Répartition des titres de capital de la Cote de la Bourse en compartiments et en groupes de cotation pour l'année 2025

- I- Conformément à la décision de la Bourse N° 1/6/2021 sur le compartimentage, telle que modifiée par décision du Conseil de la Bourse du 02 mai 2023, les émetteurs sont affectés aux compartiments du Marché Principal comme suit :
  - (i) Le compartiment **A** inclut les émetteurs dont la capitalisation boursière est supérieure ou égale à 200 millions de dinars.
  - (ii) Le compartiment **B** inclut les émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 200 millions de dinars.
  - (iii) Le compartiment **S** (Sous Surveillance) inclut les émetteurs qui :
    - a. ne respectent pas leurs obligations en matière d'information financière.
    - b. sont touchés par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou compromettre le bon fonctionnement du marché.

La capitalisation boursière utilisée pour l'affectation aux compartiments A et B est la moyenne quotidienne des capitalisations entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 2024.

Pour les valeurs nouvellement introduites, la capitalisation boursière est calculée sur la base du prix d'introduction.

II- Conformément au règlement de parquet, sont retenues pour une cotation en continu pour l'année 2025, les valeurs ayant réalisé un nombre de transactions au moins égal à 1 200 sur la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024 et vérifiant un minimum de 300 transactions par trimestre pour au moins deux trimestres.

A partir du <u>jeudi 02 janvier 2025</u>, la répartition des titres de capital de la Cote de la Bourse en compartiments et en groupes de cotation sera comme suit :

- LES CIMENTS DE BIZERTE, SOMOCER, SOTEMAIL, STIP et TELNET HOLDING sont transférées du compartiment « B » au compartiment « S » :
  - SOMOCER et TELNET HOLDING sont transférées du groupe 11 (Continu) au groupe 99 (Fixing);
  - **LES CIMENTS DE BIZERTE**, **SOTEMAIL** et **STIP** sont transférées du groupe 12 (Fixing) au groupe **99** (Fixing).
- La société CELLCOM quitte le compartiment « S » et intègre le compartiment « B » :
  - **CELLCOM** est transférée du groupe 99 (Fixing) au groupe **12** (Fixing);
- SPDIT-SICAF, TUNIS RE, TUNISIE LEASING & FACTORING et WIFACK INTERNATIONAL BANK sont transférées du groupe 12 (Fixing) au groupe 11 (Continu).